

• (1430)

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous étudierons les cas d'espèce, y compris ceux qu'on m'a signalés par télégramme ce matin. La Commission canadienne du blé fait tout son possible pour affecter des wagons aux blocs où l'encombrement est le plus grave. Évidemment, ces allocations de wagons à l'intérieur même des blocs dépendent plus des sociétés de silos que de la Commission du blé en vertu du système d'expédition par blocs. Les expéditions de grains se déroulent à un rythme accéléré, mais à certains endroits l'encombrement persistera, jusqu'à la reprise maximum, lorsque la navigation reprendra vers l'Est.

M. Horner (Battleford-Kindersley): Le ministre ne convient-il pas que la difficulté semble découler de la façon d'allouer les wagons couverts aux blocs? Pendant une partie de l'année, cette affectation se fait selon l'espace disponible dans les silos. Si ce système est valable pour une partie de l'année, pourquoi pas pour toute l'année? Ne devrait-il pas être appliqué toute l'année?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire prête à controverse, mais je devrais peut-être autoriser le ministre à y répondre.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, certains producteurs se sont certes demandé si des problèmes de congestion n'étaient pas attribuables à la formule Bracken, mais en effectuant une enquête approfondie de la situation nous avons seulement pu constater que l'espace disponible était à peu près équivalent parmi les diverses compagnies d'élévateurs dans les zones où la formule Bracken est appliquée. En outre, nous avons demandé à la Commission canadienne de blé de s'assurer que certains wagons pourraient être déplacés des zones dégagées aux zones encombrées à la demande des compagnies d'élévateurs. En d'autres termes, en évaluant la situation, nous avons constaté, étant donné que la congestion était répartie également parmi les compagnies d'élévateurs, qu'on ne saurait prétendre que le partage des affaires puisse être la cause des difficultés à certains endroits.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Étant donné qu'il s'agit d'une situation qui dure depuis quelque temps, s'entretiendra-t-il avec la Commission canadienne des transports et la Commission canadienne du blé afin d'analyser des cas et de cerner les difficultés pour trouver une solution?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir que je viens de tenir une réunion de ce genre avec la Commission canadienne du blé, et ce il y a des semaines et non seulement quelques jours, et que la Commission a accepté de modifier les expéditions de façon à desservir en priorité les régions où la congestion est la pire. Je dois rappeler à la Chambre que c'est la décision de la Commission canadienne du blé d'imposer des contingents plus tôt que je n'aurais voulu, en automne et au début de l'hiver, qui a causé une congestion qui ne sera pas soulagée avant l'accélération qui se produit au début du printemps. Je dois souligner que les expéditions se font maintenant plus rapidement que lors de tout autre hiver précédent, mais il est évident qu'on ne transporte pas beaucoup de grain tant que la baie du Tonnerre est gelée,

Questions orales

de sorte qu'il faudra attendre jusqu'en avril pour la reprise du transport rapide.

* * *

LES FINANCES

LA HAUSSE DES FRAIS DU LOGEMENT—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Les prix du logement ayant augmenté de 0.7 p. 100 le mois dernier et de 6.4 p. 100 au cours des 12 derniers mois, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a prévu des mesures pour freiner ces augmentations?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les mesures que le premier ministre a annoncées à la Chambre à propos du contrôle des prix et des salaires ont une portée générale.

M. Blenkarn: Vu que la politique fiscale et monétaire dans son ensemble a des effets considérables sur le coût du logement, le gouvernement a-t-il fixé un maximum à l'augmentation qu'on pourra tolérer en 1973?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je crois que mon collègue, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, a déjà répondu à cette question la semaine dernière en ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement. Quant à la question du logement proprement dite, elle pourrait relever des provinces.

* * *

LES GRAINS

LE CONTINGEMENT DU BLÉ ET DU COLZA—LES ACCUSATIONS DE VIOLATION CONTRE DES AGRICULTEURS ALBERTAINS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'adresse au ministre de la Justice une question à laquelle il est libre de répondre à titre de ministre de la Justice ou de ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Sait-il que dans une localité de l'Alberta 40 agriculteurs ont été accusés de violation des règlements de la Commission sur le contingentement du blé et que certains ont été accusés de violation du contingentement du colza? Le ministre est-il, en outre, disposé à suspendre les accusations en ce qui a trait au colza en attendant que la Cour suprême rende un jugement dans cette cause? Peut-il également informer la Chambre si l'un ou l'autre de ces agriculteurs a reçu un avis avant d'être accusé en vertu de ces règlements, qui sont nombreux, je le signale?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ces questions sont d'une grande portée et il faudrait que le député me donne des précisions concernant ces chefs d'accusation. Il est évident que des accusations sont portées de temps à autre par la Commission canadienne du blé pour faire appliquer la loi et des règlements qui la régissent, pour s'assurer d'une commercialisation normale et de la livraison régulière dans les Prairies. J'aimerais pouvoir examiner la seconde partie de la question du député. Je présume que le procureur de la défense et le conseiller juridique de la Commission en sont très conscients.